

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JUIN 2010

Convocation du 14 juin 2010

Ordre du jour :

- Demande d'adhésion de la Commune de LA FERTE LOUPIERE à la CCA de l'AILLANTAIS
- Virements de crédits : travaux en régie
- Toiture de l'Eglise : remboursement de M.M.A.
- Communications diverses,
- Questions diverses.

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, Mlle Alexandra GUILLOT, M. François NOËL, M. Bernard LEBLANC et M. Romain JOLIVET,

Absents excusés : Mme Catherine VIGNERON, M. Hugues SAULET, M. Mathieu PLAÏT et M. Nicolas METTETAL

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2010

Avant d'entamer l'ordre du jour Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- l'adhésion de nouvelles communes au SPANC de TOUCY
- la proposition d'acquisition d'une remorque

Les membres du Conseil sont d'accord sur le principe

DEMANDES D'ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AUX SPANC DE TOUCY

La Fédération des Eaux de Puisaye Forterre (anciennement Intersyndicat de Toucy) a été sollicitée par de nombreuses communes désireuses d'adhérer pour la compétence « SPANC » (service public d'assainissement non collectif)

Le Fédération réunie en séance le 15 avril dernier a accepté ces demandes d'adhésions - restent à toutes les communes déjà adhérentes de les approuver également.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-18,

Vu les délibérations des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, BEON, CHAMPIGNELLES, CHAMPLAY, CHAMPVALLON, CHARENTENAY, COULANGES-LA-VINEUSE, COURSON-LES-CARRIÈRES, CUDOT, FOURONNES, GY-L'ÉVÊQUE, JOIGNY, LA-FERTÉ-LOUPIÈRE, LES ORMES, MIGÉ, MOUTIERS-EN-PUISAYE, PRÉCY-SUR-VRIN, SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, SENAN, SÉPEAUX, SOMMECAISE, TANNERRE-EN-PUISAYE, VILLECIEN, VILLENEUVE-LES-GENETS, VILLIERS-SUR-THOLON, VONCELLE et la Communauté des Coteaux de Chanteraine, sollicitant leur adhésion à la fédération des eaux de Puisaye Forterre et plus particulièrement la compétence Assainissement Non Collectif (ANC),

Vu la délibération du 15 avril 2010 de la Fédération des eaux de Puisaye Forterre acceptant l'adhésion des communes visées ci-dessus,

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités,

Considérant que le nouveau périmètre ainsi défini présente une continuité territoriale cohérente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de l'adhésion des communes de d'AILLANT-SUR-THOLON, BEON, CHAMPIGNELLES, CHAMPLAY, CHAMPVALLON, CHARENTENAY, COULANGES-LA-VINEUSE, COURSON-LES-CARRIÈRES, CUDOT, FOURONNES, GY-L'ÉVÊQUE, JOIGNY, LA-FERTÉ-LOUPIÈRE, LES ORMES, MIGÉ, MOUTIERS-EN-PUISAYE, PRÉCY-SUR-VRIN, SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, SENAN, SÉPEAUX, SOMMECAISE, TANNERRE-EN-PUISAYE, VILLECIEN, VILLENEUVE-LES-GENETS, VILLIERS-SUR-THOLON, VONCELLE et la Communauté des Coteaux de Chanteraine,
- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre ainsi créé.

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE REMORQUE

Une opportunité se présente pour l'acquisition d'une remorque pour le tracteur : il s'agit d'un matériel de marque BRIMONT de 4T700 en parfait état, au prix de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à M. Hervé REBOULLOT, une remorque de marque « Brimont » de 4 T 700 pour un montant de 800 €.

Inscrit cette dépense au chapitre 21 du budget 2010

Et charge le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA-FERTÉ-LOUPIÈRE à la Communauté de Communes de l'AILLANTAIS

La Commune de La-Ferté-Loupière ne fait partie au jour d'aujourd'hui d'aucune Communauté de Communes : elle a souhaité se rapprocher de la Communauté de Communes de l'Aillantais – le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes l'Aillantais a donné un accord de principe – restent aux communes adhérentes à la C.C.A. de se positionner.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1993 portant création de la Nouvelle Union des Communes de la Région d'Aillant (NUCRA),

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2006, portant modification du nom de la NUCRA en « Communauté de Communes de l'Aillantais »,

Vu la demande d'adhésion de la Commune de LA-FERTÉ-LOUPIÈRE à la Communauté de Communes de l'Aillantais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aillantais du 25 mars 2010, acceptant cette adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de LA-FERTÉ-LOUPIÈRE à la Communauté de Communes de l'Aillantais.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir étendre par arrêté le périmètre de la Communauté de Communes de l'Aillantais par l'adhésion de la commune de LA-FERTÉ-LOUPIÈRE.

VIREMENTS DE CRÉDITS : TRAVAUX EN RÉGIE

Lors du vote du budget il avait été approuvé une enveloppe de 10 000 € au titre des travaux à effectuer en régie – une erreur de saisie dans le logiciel de compta a imputé cette enveloppe de 10 000 € dans les « travaux d'investissement » - il y a donc lieu de rectifier cette erreur, sans toutefois modifier le budget voté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'effectuer les virements de crédits suivants dans la section investissement du budget unique 2010

SECTION INVESTISSEMENT

	Budget initial	Virements de crédits	Budget final
CHAPITRE 23			
- Compte 2315	36 000 €	- 10 000 €	26 000 €
CHAPITRE 040			
- Compte 2313		+ 10 000 €	10 000 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			106 866 €

TOITURE ÉGLISE – REMBOURSEMENT M.M.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CHARGE le Maire d'encaisser le chèque émis par notre compagnie d'assurance la M.M.A. d'un montant de 5 571.67 € pour le remboursement du sinistre de la toiture de l'Église, consécutif à la tempête de vent du 28 février 2010 et qui correspond à :

- montant total des réparations 5 941.73€
- déduction de la franchise de 370.00€

COMMUNICATIONS DIVERSES

- **Ferme éolienne de l'Aillantais** : suite au refus de permis de construire émis par le Préfet, la Société WOLKSWIND nous informe qu'elle a déposé une demande de recours gracieux.

- **Madame le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association « Sauvons le Paradis »** créée le 23 décembre 2009, avec pour objectif de protéger le patrimoine, l'environnement et la qualité de vie de notre région et qui sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de ne pas y donner une suite favorable.

- **Le rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'élimination des déchets** : établi par la Communauté de Communes l'Aillantais est disponible en Mairie et peut être consulté par tous. Il traite de tout ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets, du bilan et des objectifs à poursuivre.

- **Chantier d'insertion** : compte tenu des impératifs financiers, le Conseil Municipal décide d'abandonner pour cette année l'idée d'un chantier d'insertion pour la restauration du Lavoir

- **Selon le calendrier établi, la Bourgogne** devrait passer « au tout numérique » le 16 novembre 2010. Certains téléviseurs nécessiteront un adaptateur TNT à brancher sur la prise PÉritel du téléviseur ou s'équiper d'une parabole ou d'un adaptateur numérique.

- **Modification des règles relatives à la destruction des nids d'hyménoptères** (guêpes, frelons ...)

À compter du 7 juillet 2010, les opérations de destruction des nids de guêpes, frelons ... ne seront plus assurées par les Sapeurs Pompiers ; il faudra faire appel à une entreprise privée -voir liste communiquée par le SDIS à titre d'information-

SYNTHESE SOCIETE de DESINSECTISATION

- Mise à jour 16 juin 2010 -

SOCIETE	COMMUNE SIEGE DE L'ENTREPRISE	CONTACT	SUR ANNUAIRE	QUELLE EST SA REponse AUX INTERVENTIONS (DELAJ) ?
RATOUCY	Joigny	Contact administratif: Mr MUNOS 06 63 13 13 24 Contact opérationnel : 03 86 62 41 88	Oui	7 jours sur 7 Délai : en dessous 48 h
SOS DERATISATION	Lavau	Contact administratif et opérationnel : Mr DAFONSECA 06 80 30 23 99	Oui	Réponse dans les 24 h mais intervention 5 jours sur 7 (jours ouvrables)
ONET	Monéteau	Contact administratif: Mr FORT 06 15 87 92 48 Contact opérationnel : en cours	Oui	5 jours 7 (jours ouvrables)
PEV	Véron	Contact administratif et opérationnel : 03 86 65 45 87 -	Oui	5 jours 7 (jours ouvrables) Délai : semaine
ASF	Poilly lez Gien (45)	Contact opérationnel : 06 01 94 86 29 06 28 57 14 75	Oui	7 jours sur 7 Délai : 48 h
Eurl FAUVIOT	Villeneuve sur Yonne	Contact opérationnel : 03 86 87 27 33 06 89 82 21 15	Pas encore	7 jours sur 7 Délai : 48 h maxi
MDLH	Civry	Contact opérationnel : 06 70 45 56 30 03 86 33 83 91	Pas encore	7 jours sur 7
AUROUZE	Armeau	Contact administratif : 06 86 55 28 95 Contact opérationnel : 03 86 87 19 66	oui	5 jours sur 7

Séance levée à 21h00